

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SIENNA ACTIONS FRANCE (FCP19890523)

Part A (FR0007449988)

Fonds d'Investissement Alternatif (FIA)

soumis au droit français géré par SIENNA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Description des Objectifs et de la politique d'investissement :

Le Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) « **SIENNA ACTIONS FRANCE** », de classification « **Actions Françaises** », a pour objectif de rechercher une performance à long terme, au moins égale à celle mesurée par l'indice de référence, le SBF 120 (dividendes nets réinvestis).

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via Bloomberg (Code : PX4NR) et le site Internet de l'administrateur <https://indices.nyx.com/fr/home/>.

La gestion du Fonds n'étant pas indiciaire, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est fourni qu'à titre d'indicateur de comparaison.

L'exposition au risque de change ou à des marchés autres que le marché français doit rester accessoire.

Caractéristiques essentielles du FIVG :

Le fonds est exposé à 70 % minimum sur le marché des actions françaises. Le gérant investit au moins 50 % des actifs du portefeuille dans des actions de sociétés figurant à l'intérieur de l'indice SBF 120.

Dans la recherche de performance, la stratégie d'investissement du fonds n'est soumise à aucune règle spécifique prédéfinie en matière d'allocation sectorielle ou de capitalisation, toutefois le gérant diversifiera ses investissements afin que le risque ne soit pas concentré sur un seul secteur ou sur un seul type de capitalisation.

Le fonds peut également investir dans des instruments du marché monétaire et obligataire d'une échéance de moins de 3 mois pouvant bénéficier de la meilleure notation court terme donnée par au moins l'une des agences de notation de crédit reconnues ; ou d'une notation équivalente interne à la société de gestion.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission.

Les instruments du marché monétaire sont utilisés dans un maximum de 30% de l'actif net afin de gérer la trésorerie et à titre de diversification de la gestion sur les marchés court terme.

Par ailleurs, le fonds se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM ou de FIA.

Ces investissements concernent :

- soit les OPC monétaires dans le cadre de la gestion de la trésorerie du fonds ;
- soit les « trackers », fonds indiciaires cotés, pour ajuster l'exposition globale sur les marchés actions en cours de journée, notamment dans le cas de souscriptions importantes ou de fortes variations de marchés.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés afin de couvrir et/ou d'exposer le fonds au risque actions.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du Fonds ; sans rechercher de surexposition.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Recommandation : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de souscriptions/rachats : elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail.

Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Profil de risque et rendement



> La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La catégorie précitée a été déterminée à partir de l'amplitude des variations de la valeur liquidative constatée sur cinq années.

> Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

> Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque et le niveau de volatilité des marchés actions et taux sur lesquels il est investi.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du fonds :

Risque de crédit : Il concerne les investissements en titres de créances et instruments du marché monétaire. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur de ces titres peut baisser. En cas de défaut de l'émetteur, la valeur de ces titres peut être nulle.

Risque de liquidité : c'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, c'est-à-dire le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de ce FIVG y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements ».

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3.00 % maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de SIENNA GESTION, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par ce FIVG sur une année	
Frais courants	1.59 %(*)
Frais prélevés par ce FIVG dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	0.20 % maximum l'an de l'actif net. La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance du FCP et celle de son indice de référence SBF 120 (dividendes nets réinvestis).

(*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais » du prospectus de ce Fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com.

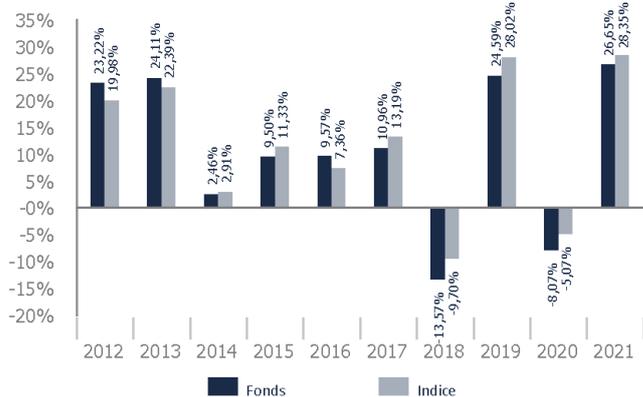
(**) La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence ci-contre appréciées sur une Période de Référence d'une durée d'un an minimum, adossée à l'exercice du Fonds clôturant le dernier jour de bourse du mois de mars.

A compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2022, toute sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à son Indicateur de Référence constatée à la date de clôture d'un exercice devra être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A ce titre, la Période de Référence pourra être prolongée dans la limite de 5 ans.

Les commissions de surperformance sont payées à la date de clôture de l'exercice du Fonds.

AVERTISSEMENT : une commission de surperformance pourra être payée dès lors que la performance de l'Actif net du Fonds sera supérieure à celle de son Indicateur de Référence même en cas de performances négatives.

Performances passées



AVERTISSEMENT : Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances sont affichées nettes des frais courants.

Devise : euro.

Remarques : Jusqu'au 31/12/2013, les indices "actions" des indicateurs de références sont calculés hors dividendes. Depuis le 01/01/2014, ils sont calculés dividendes nets réinvestis et leurs performances sont présentées selon la méthode du chaînage.

Date de création du fonds : 30/06/1989

Informations pratiques

> **Dépositaire** : BNP PARIBAS SA

> **Commissaire aux comptes** : DELOITTE & ASSOCIES

> **Forme juridique** : Fonds d'investissement à vocation générale (FIVG)

> **Prospectus / rapport annuel / document semestriel / valeur liquidative du fonds** :

disponibles sur demande auprès de **SIENNA GESTION** Service reporting - 18 rue de Courcelles 75008 Paris ou par e-mail à l'adresse suivante : sienna-gestion@sienna-im.com.

> **Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Pour toute question à ce sujet, nous vous conseillons de vous adresser directement à votre conseiller fiscal.

Ce fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique (*US Persons*).

La responsabilité de **SIENNA GESTION** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexacts ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIA.

Ce FIVG est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SIENNA GESTION est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01-10-2022.